

La répartition de l'actif

pour avoir l'esprit tranquille !

Plusieurs professionnels du placement affirment que le rendement d'un portefeuille à long terme dépend davantage de la façon dont l'actif est réparti que de la sélection d'investissements en particulier. Chose certaine, la répartition de l'actif permet de réduire le risque et, par le fait même, d'optimiser les résultats !

ON A SOUVENT L'IMPRESSIION QUE, pour obtenir des rendements supérieurs, il faut combiner expertise tactique et flair afin de « deviner » le marché, en prévoir les humeurs et choisir les bons titres au bon moment. Bref, qu'il faut être un crack du placement. Il est vrai que les achats et ventes brusques peuvent engendrer à court terme de gros profits, mais il suffit ensuite d'une malchance ou d'un mauvais calcul pour transformer ces gains en une perte sèche.

Bien peu de petits investisseurs peuvent s'adonner longtemps avec succès à cette forme de *market timing*, que dédaignent d'ailleurs une majorité de gestionnaires institutionnels, le jugeant trop périlleux. D'autant plus qu'il est démontré qu'une pareille gestion active des placements n'a qu'une incidence mineure sur le rendement.

Une étude, menée en 1986 aux États-Unis par le professeur Gary Brinson et portant sur des caisses de retraite, révèle que le *market timing* en général et la sélection de titres en particulier contribuent pour à peine 10 % au rendement. Les variations de résultat d'un trimestre à l'autre s'expliquent plutôt, dans une proportion pouvant atteindre 90 %, par la politique de répartition de l'actif. Et qui dit répartition dit diversification !

Les vertus de la diversification

Tous les conseillers financiers vous le diront : la diversification, c'est une règle d'or en matière de placement. D'une désarmante simplicité, cette règle consiste à ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier ! Par exemple, un portefeuille totalement investi en titres de technologie sera beaucoup plus instable qu'un portefeuille habilement réparti, constitué d'ac-

tions, d'obligations et de liquidités.

Cette règle est si importante que les administrateurs de caisses de retraite et les grands gestionnaires de portefeuilles se font un devoir de l'appliquer. Souvent, ils répartissent l'actif qui leur est confié dans des titres à revenu fixe (obligations, coupons détachés et titres hypothécaires), des titres de croissance (actions et produits dérivés) et, enfin, des liquidités. Le souci de la diversification les poussera, de la même façon, à répartir leurs placements boursiers dans tous les secteurs de l'activité économique et sur les parquets internationaux. Les investissements en obligations seront répartis, quant à eux, suivant leurs échéances et les catégories d'émetteurs (sociétés, municipalités et gouvernements supérieurs).

Pourquoi ? Parce que tous ces titres ne réagissent pas uniformément à l'évolution de la conjoncture. Le passé récent nous en fournit la preuve : alors que les titres boursiers se sont dépréciés depuis deux ans, le marché obligataire a connu deux de ses meilleures années. Et, comme les économies nationales ne sont pas toujours parfaitement synchronisées, il est possible que le marché nord-américain se redresse au cours des prochains trimestres et que le marché japonais, par exemple, continue de stagner. D'où la pertinence d'investir dans plusieurs types de placements. Il y en aura toujours un qui affichera un rendement positif, peu importe les mouvements de l'économie et les soubresauts des marchés.

La répartition de l'actif vient donc atténuer le risque lié à une trop grande concentration des placements, elle met votre portefeuille à l'abri de fluctuations trop rapides et vous assure une certaine constance dans les résultats, quelle que soit la progression des taux

d'intérêt ou des indices obligataires et boursiers. En utilisant de nombreux instruments financiers, aussi bien canadiens qu'étrangers, vous multipliez le potentiel de rendement de votre actif!

La méthode classique... et la méthode simplifiée

Maintenant, comment établir cette répartition? Devez-vous investir 30 % de votre actif sur le marché boursier et 70 % en obligations, ou bien l'inverse? Faut-il plutôt viser un rapport de l'ordre de 60/40 ou de 80/20? Pour apporter une réponse satisfaisante à cette question, la méthode « classique » consiste en une analyse de votre profil d'investisseur, une analyse que votre conseiller effectuera. Le modèle de répartition de l'actif qu'il vous proposera ensuite sera donc fonction d'un ensemble de facteurs : vos objectifs financiers, vos connaissances en matière de placement, vos besoins en termes de revenus et, surtout, votre degré de tolérance au risque. On tiendra également compte de la position que vous occupez à l'intérieur de ce qu'on appelle le cycle de placement : un jeune investisseur en phase d'accumulation peut se montrer plus téméraire que celui qui, à l'aube de la retraite, se prépare à entrer en phase d'utilisation du capital.

Mais il existe une méthode plus simple pour assu-

rer une bonne répartition de votre actif : investir dans un fonds mixte (ou fonds équilibré), dont le portefeuille est composé d'une large variété de placements. On y trouve des titres de marché monétaire, des obligations et autres titres à revenu fixe, des actions canadiennes, américaines et internationales. Un petit peu de tout, quoi ! La grille de répartition alors utilisée, conçue pour un investisseur modéré, ni trop conservateur ni trop téméraire, peut être modifiée de temps à autre par le gestionnaire du fonds selon les prévisions économiques et le potentiel de chaque marché. Tantôt il augmentera la proportion des actions, tantôt il la diminuera.

Mais, que vous optiez pour une répartition sur mesure ou que vous préférerez un produit financier équilibré, les fonds de placement constituent l'instrument idéal pour assurer la diversification de votre actif. Il est beaucoup plus simple d'acheter des parts d'un fonds d'actions internationales que d'investir directement à la bourse de Paris ou de Tokyo! ☞

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1111, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088

2960, boul. Laurier, bureau 040, Sainte-Foy (Québec) G1V 4S1
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : info@fondsfmoq.com

Site Internet : www.fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

Le Médecin du Québec



**La version intégrale des textes du *Médecin du Québec*
est maintenant disponible sur le site de la FMOQ en format PDF !**

<http://www.fmoq.org>